



Fédération Française de Baseball & Softball

Siège social : 41 RUE FECAMP – 75012 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

Fédération Française de Baseball & Softball

Siège social : 41 RUE FECAMP – 75012 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Membres de l'Association Fédération Française de Baseball & Softball,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Française de Baseball & Softball relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 février 2025

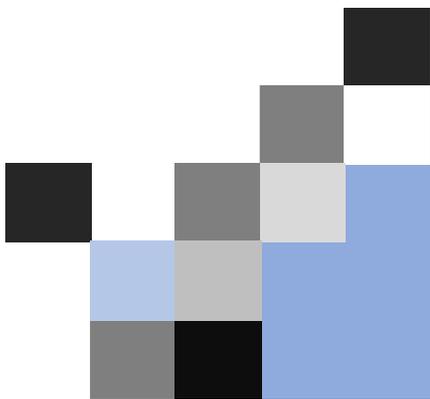
Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel ZAHRI

Associé



FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL
ET SOFTBALL

41 rue de Fécamp 75012 Paris

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Sommaire

Bilan		1
	<i>ACTIF</i>	1
	<i>Immobilisations incorporelles</i>	1
	<i>Immobilisations corporelles</i>	1
	<i>Immobilisations financières</i>	1
	<i>Actif circulant</i>	1
	<i>PASSIF</i>	2
	<i>Fonds propres</i>	2
	<i>Fonds reportés et dédiés</i>	2
	<i>Provisions</i>	2
	<i>Dettes</i>	2
	<i>Engagements reçus</i>	2
	<i>Engagements donnés</i>	2
Compte de résultat		3
	<i>Produits d'exploitation</i>	3
	<i>Charges d'exploitation</i>	3
	<i>Produits financiers</i>	3
	<i>Charges financières</i>	3
	<i>Produits exceptionnels</i>	4
	<i>Charges exceptionnelles</i>	4
	<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	4
Annexe		5
	<i>PREAMBULE</i>	5
	<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</i>	6
	<i>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	7
	<i>METHODE GENERALE</i>	7
	<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	7
	<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	10
	<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	12
	<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	15
	<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	16

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	22 073	22 073			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 456	17 801	1 655	2 560	- 905
Autres immobilisations corporelles	96 426	73 356	23 070	24 627	- 1 557
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	5 899		5 899	5 899	
TOTAL (I)	143 854	113 230	30 624	33 086	- 2 462
Actif circulant					
Stocks et en-cours	46 801		46 801	48 107	- 1 306
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	108 214		108 214	155 697	- 47 483
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	205 784		205 784	52 241	153 543
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	335 724		335 724	127 941	207 783
Charges constatées d'avance	3 855		3 855	16 705	- 12 850
TOTAL (II)	700 378		700 378	400 691	299 687
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	844 232	113 230	731 002	433 778	297 224

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	-11 970	43 494	- 55 464
Excédent ou déficit de l'exercice	131 253	-55 464	186 717
Situation nette (sous total)	119 282	-11 970	131 252
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	119 282	-11 970	131 252
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	25 604		25 604
TOTAL (II)	25 604		25 604
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 740	178 121	- 63 381
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	40 789	36 129	4 660
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	37 902	24 654	13 248
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	392 684	206 844	185 840
TOTAL (IV)	586 115	445 748	140 367
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	731 002	433 778	297 224
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	557 433	553 989	3 444	0,62
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	22 547	31 228	- 8 681	-27,80
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	578 517	379 102	199 415	52,60
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	549 710	441 115	108 595	24,62
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	44 426	99 050	- 54 624	-55,15
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		168 852	- 168 852	-100
Utilisations des fonds dédiés		22 120	- 22 120	-100
Autres produits	1	3	- 2	-66,67
Total des produits d'exploitation (I)	1 752 635	1 695 460	57 175	3,37
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 180 428	1 331 972	- 151 544	-11,38
Aides financières	66 092	78 526	- 12 434	-15,83
Impôts, taxes et versements assimilés	6 067	9 261	- 3 194	-34,49
Salaires et traitements	261 999	245 200	16 799	6,85
Charges sociales	72 646	75 644	- 2 998	-3,96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 801	9 125	676	7,41
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	25 604		25 604	N/S
Autres charges	43	7	36	514,29
Total des charges d'exploitation (II)	1 622 680	1 749 736	- 127 056	-7,26
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	129 954	-54 276	184 230	339,43
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 524	1 222	302	24,71
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	138	427	- 289	-67,68
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 663	1 649	14	0,85
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	364	2 837	- 2 473	-87,17
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	364	2 837	- 2 473	-87,17
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	1 299	-1 188	2 487	209,34
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	131 253	-55 464	186 717	336,65
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 754 297	1 697 109	57 188	3,37
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 623 044	1 752 572	- 129 528	-7,39
EXCEDENT OU DEFICIT	131 253	-55 464	186 717	336,65
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe

PREAMBULE

L'Association dite « FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL» (F.F.B.S.) a pour objet l'organisation générale, le développement, la promotion et le contrôle de la pratique du baseball, du softball, du baseball5, ainsi que les pratiques dérivées, connexes et complémentaires de ces disciplines, que celles-ci aient pour objet le loisir ou un intérêt social, éducatif ; et ceci tant sur le territoire métropolitain que dans les collectivités d'outre-mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française.

Elle a été créée en 1924. Sa durée est illimitée.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait également une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 731 001,78 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 131 252,81 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Comité Directeur de la FFBS.

Les montants, sauf précision contraire, sont présentés en euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contexte et activité

En 2024, après un exercice 2023 déficitaire de 55 k€, l'enjeu était à la maîtrise des coûts. Comme les deux années précédentes, quelques frais de structures ont continué d'augmenter (inflation sur le coût des matières premières, des frais de transport, d'hébergement et de restauration notamment) mais nous avons anticipé au maximum les réservations et avons parfois décidé de ne pas assurer certaines tâches ou ne pas mettre en place certains projets dans ce souci de maîtrise. Nous avons toutefois maintenu les créations de postes souhaitées et nécessaires au bon fonctionnement de notre organisation.

Les années précédentes avaient également été marquées par une problématique de trésorerie assez importante. En 2024, malgré un refus d'autorisation de découvert par notre banque, deux choses ont facilité ce point.

Les subventions publiques ont été versées plus tôt que d'habitude pour ce qui est de la provision comme du solde. Aussi, la FFBS a validé la proposition du Directeur Général de changer la date de transition de saison pour la prise d'affiliation et de licences 2025. Ainsi, dès le 1^{er} novembre (*au lieu du 1^{er} décembre habituellement*), les clubs ont pu saisir leur affiliation et renouveler des licences dans la perspective de la saison suivante. Cela a permis d'engranger des produits constatés d'avance plus tôt à l'automne. Ce nouveau rythme devrait être maintenu en 2025 car il facilite également la vie des bénévoles de clubs dans leurs tâches administratives.

Malgré une activité sous contrôle après 2023, la Fédération a pu mettre en place la majorité des compétitions, collectifs et projets qu'elle porte chaque saison. En fin d'année 2024, elle enregistre même un nouveau record de licenciés dans l'histoire de cette dernière (hors Cricket).

En 2025, toujours dans un souci de maîtrise des dépenses, des évolutions sur le processus d'engagement sont envisagées et des nouvelles politiques seront mises en œuvre visant à maximiser les produits.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Par mesure de simplification, les immobilisations non décomposables à l'origine sont amorties sur leur durée d'usage. Il n'existe pas d'immobilisation décomposable au sein de la Fédération au regard des seuils de signification.

Immobilisations financières

La seule immobilisation financière correspond au dépôt de garantie versé au titre du loyer du siège social à Paris.

Amortissement des immobilisations

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue ci-dessous.

Amortissement des immobilisations (suite)

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Agencements, aménagements des terrains	3 à 10 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Méthode pour la comptabilisation des produits

La comptabilisation des licences et cotisations est fonction de leur fait générateur qui correspond à leur engagement et souscription.

Les subventions perçues sont considérées et comptabilisées en tant que subventions d'exploitation. Leur montant est défini selon des contrats pluriannuels et peut évoluer par l'émission d'avenants.

Les subventions sont comptabilisées sur les exercices auxquels elles se rapportent contractuellement en vue de couvrir les dépenses et actions dédiées sur l'année concernée.

Les dons manuels sont comptabilisés en produits lors de la transmission effective des valeurs par le donateur, soit lors de leur encaissement en banque.

Lorsque les dons prennent la forme de renonciation au paiement de prestations de services ou de remboursement de frais, les dons sont comptabilisés lorsque le donateur renonce expressément au remboursement/paiement de ses prestations. L'évaluation de la valeur, objet de la renonciation, est réalisée par le donateur contre remise de facture ou de justificatifs de dépenses.

Les ventes de marchandises correspondent aux ventes de produits depuis le site Internet de la Fédération ou lors de ventes réalisées directement au siège à Paris ou lors d'événements et compétitions nationales. Les ventes sont ainsi comptabilisées lors de la remise et livraison des produits vendus.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 073			22 073
Immobilisations corporelles	108 544	7 338		115 882
Immobilisations financières	5 899			5 899
TOTAL	136 516	7 338		143 854

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	22 073			22 073
TOTAL I	22 073			22 073
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	16 895	906		17 801
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	14 634	959		15 593
Matériel de transport	16 545	3 072		19 617
Matériel de bureau et informatique	22 858	4 864		27 722
Emballage récupérables et divers	10 425			10 425
TOTAL II	81 356	9 801		91 157
TOTAL GENERAL (I+II)	103 429	9 801		113 230

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	48 107	46 801	48 107	46 801
TOTAL	48 107	46 801	48 107	46 801

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	5 899		5 899
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	108 214	108 214	
Autres créances	205 784	205 784	
Charges constatées d'avance	3 855	3 855	
TOTAL	323 752	317 853	5 899

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	9 690
TOTAL	9 690

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	43 494	-55 464			-11 970
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-55 464	55 464		131 253	131 253
Dont générosité du public					
Situation nette	-11 970			131 253	119 282
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	-11 970			131 253	119 282
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice 2024 ont été reportés en fonds dédiés 25 604 euros au titre du contrat de développement du Baseball5. Les dépenses correspondantes à l'utilisation de ces fonds feront l'objet d'un suivi au cours des exercices 2025 et 2026.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture
Subventions d'exploitation			25 604			25 604
Contributions financières d'autres organismes						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL			25 604			25 604

Les fonds dédiés à la clôture ne concernent pas des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	114 740			
Dettes fiscales et sociales	40 789			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	37 902			
Produits constatés d'avance	392 684			
TOTAL	586 115			

Les produits constatés d'avance se détaillent comme suit :

Licences Saison 2025	215 511
Affiliations et frais de mutation Saison 2025	43 216
Aide à la création de clubs 2025	-2 165
Revenus Hello Asso 2025	9 702
Revenus sur pensions 2025	105 420
Part 2025 Subvention du Ministère des Sports (Knowledge Share Softball)	13 000
Part Subvention Drajes 2025	2 000
Indemnité de formation 2025	6 000
TOTAL	392 684

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	29 364
Dettes fiscales et sociales	24 844
Autres dettes	18 320
TOTAL	72 528

Annexe (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Catégories d'autorités administratives	Motif de la subvention	Total	Montant perçu 2024	Montant restant à percevoir en 2025	Montant perçu d'avance en 2024
ANS	Etat	Développement	105 000	105 000		
ANS	Etat	Performance	377 000	377 000		
ANS	Etat	Accompagnement Outre-Mer haut niveau	11 000	11 000		
ANS	Etat	Subvention coûts salariaux	12 500	12 500		
Région IDF	Région	Super League Softball	3 027	3 027		
Ministère des Sports et de la Jeunesse	Etat	Knowledge Share Softball	13 000			13 000
DRAJES	Etat	Sécurité au sein des enceintes sportives	5 000	3 000		2 000
CNSOF	Association	PAIF	4 700		4 700	
TOTAL			531 227	511 527	4 700	15 000

Sigles utilisés :

ANS : Agence Nationale du Sport

DRAJES : Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

CNSOF : Comité National du Sport Olympique Français

IDF : Ile-de-France

PAIF : Plan d'Accompagnement International des Fédérations

Licences et cotisations

Le produit total relatif aux licences et cotisations au titre de l'exercice 2024 est détaillé ci-dessous :

Licences	509 879
Cotisations et affiliations	47 554
Cartes découvertes	110
	<u>557 433</u>

Les licences et cotisations souscrites à compter du 1er novembre 2024 sont relatives à l'exercice 2025 et donc comptabilisées en produits constatés d'avance :

- pour un montant de 215 511 € quant aux licences.
- pour un montant de 43 216 € quant aux cotisations, affiliations et mutations.

Annexe (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Prestations de services***

Les prestations des services de l'exercice s'analysent comme suit :

Engagements compétitions	51 640
Amendes & report de match	16 530
Pensions et camps	170 480
Mutations & transferts	11 040
Indemnités de formation	43 042
Autres produits	93 286
Provisions sur frais arbitrage Baseball	95 041
Provisions sur frais scorage/stats Baseball	35 010
Provisions sur frais arbitrage Softball	46 500
Provisions sur frais scorage/stats Softball	15 947
	<u>578 517</u>

Les provisions sur frais d'arbitrage et scorage ont été comptabilisées à la clôture de l'exercice en prestations de services ; ces mêmes produits avaient été comptabilisés au compte Transfert de charges au 31/12/2023.

Les montants concernés sont présentés ci-dessous :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions sur frais arbitrage Baseball	95 041	91 962
Provisions sur frais scorage/stats Baseball	35 010	21 969
Provisions sur frais arbitrage Softball	46 500	43 452
Provisions sur frais scorage/stats Softball	15 947	11 469
	<u>192 498</u>	<u>168 852</u>

Dons manuels

Le total des dons manuels s'élève à 44 426 euros au cours de l'exercice et se décompose comme suit :

Dons manuels directs	2 400
Campagnes Hello Asso	38 866
Renoncations à remboursement de frais	3 160
	<u>44 426</u>

Aucune contribution volontaire en nature n'a eu lieu en 2024.

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations sur l'exercice des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à un total brut de 123 745 euros.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2,02	2
Non cadres	2,75	
TOTAL	4,77	2

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurent en charges pour un montant total de 10 000 euros TTC (montant provisionné).
